

# RESSOURCES <sup>PME</sup> HUMAINES

**PROGRAMME RHÔNE-ALPES  
POUR LA SOUS-TRAITANCE**

## Bénéficiaires :

**Entreprises implantées en Rhône-Alpes répondant aux critères de européens de la PME<sup>(\*)</sup>.**

Cette action se déploie sur les territoires rhônalpins représentatifs de la sous-traitance industrielle. Pour en bénéficier il est nécessaire de se renseigner auprès de la structure d'animation du CTEF (Contrat Territorial Emploi Formation) de son territoire.

## Objectif :

**Permettre aux entreprises de bénéficier d'un appui conseil spécialisé en gestion des ressources humaines.**

Par une **prestation d'appui conseil** (comprenant une phase de diagnostic et une phase d'accompagnement) pouvant être réalisée, soit de manière individuelle, soit sous forme collective (réunion de plusieurs entreprises confrontées à une ou plusieurs problématiques similaires).

## Déroulement :

- ◆ Durée moyenne de la phase diagnostic de 1 à 3 jours
- ◆ Durée moyenne de la phase accompagnement de 8 à 12 jours

L'entreprise doit faire connaître auprès des représentants du CTEF (Contrat Territorial Emploi Formation) de son territoire sa volonté de bénéficier d'un appui conseil ressources humaines

Les instances représentatives du personnel peuvent également exprimer leurs attentes auprès du CTEF pour que leur entreprise soit bénéficiaire d'un accompagnement

## Localisation :

Les actions individuelles se déroulent dans l'entreprise. Les actions collectives dans les sites des relais locaux.

## Coût :

Prestation financée intégralement par la Région Rhône-Alpes.

## Pour en savoir plus sur ce programme :

### RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction de l'Economie, de la Recherche, du Tourisme et des Technologies

Service Anticipation des Mutations et Innovations Sociales - [espaceentreprises@rhonealpes.fr](mailto:espaceentreprises@rhonealpes.fr)